

1,2 M€ DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

La préservation de la ressource en eau est l'une des priorités du Département. Réunis en Commission permanente le 25 mars 2024, les élus départementaux ont décidé d'attribuer 1,2 M€ de subventions aux syndicats de rivières et aux EPCI ayant la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette aide départementale permettra de financer des actions visant à favoriser la recharge des nappes et à limiter l'impact des événements catastrophiques.

Zoom sur quelques actions aidées :

- 1^{re} tranche de financement de 200 000 € pour la débétonisation de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse (Syndicat de la Reyssouze).
- 140 000 € pour la restauration de l'Anconnans et de l'Oignin (Syndicat de Rivière Ain Aval Affluents-SR3A)
- 124 500 € pour la renaturation de la Veyle à Polliat (Veyle Vivante)
- 60 000 € pour la réhabilitation et la création de goyas, mares d'abreuvement pour les animaux (Communauté de communes Bugey Sud)



Jean Deguerry
Président du
Département de l'Ain

"Avec 50 000 hectares de zones humides (soit 8 % du territoire, contre 3 % à l'échelle nationale), l'eau caractérise le département de l'Ain et constitue une richesse à préserver. Malheureusement, les récentes sécheresses nous rappellent la rareté de l'eau et la nécessité de la préserver, aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif. C'est pourquoi, nous avons fait de la ressource en eau l'une de nos priorités de mandat. Nous avons mis en place un plan d'actions pour redonner aux milieux, aux cours d'eau et aux zones humides leur capacité naturelle à retenir et infiltrer l'eau. Outre notre politique de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, nous œuvrons également en faveur de la gestion et la réhabilitation des cours d'eau et des milieux aquatiques, en synergie avec notre Plan « nature et biodiversité » qui témoigne de notre politique ambitieuse de préservation, de valorisation et d'ouverture au public des milieux naturels".

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

